2025-2026

:

Synthèse

Etude des stratégies de protection sanitaire contre le dépérissement des fructifications de pin maritime
25/BA/2166



France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt - bois. Créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations professionnelles de la filière et est reconnue comme interlocutrice par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec ses 24 organisations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement.

France Bois Forêt est ainsi le reflet d'une filière responsable, qui gère durablement ses forêts et sa matière première, tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain.
franceboisforet.fr

Réalisé par : Mélanie Romanet

France Bois Forêt

Siège social : CAP 120 – 120 Avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS - Tél : 01 44 68 18 53
h.derevel@franceboisforet.fr

Contexte et objectifs

L'importance de la filière graines et plants chez le pin maritime et la forte dynamique de création variétale rendent nécessaire la maitrise de la gestion des vergers à graines afin d'améliorer la disponibilité en graines de haute valeur génétique. Un dépérissement massif des conelets de pin maritime en première année de fructification et des faibles rendements en cônes ainsi qu'en graines en deuxième année sont constatés sur les vergers à graines de pin maritime depuis plusieurs années. Différentes causes peuvent être à l'origine de ces dégâts : bio-agresseurs, le changement climatique influant sur la phénologie de la floraison ou l'incidence de gels tardifs, faible fertilité des sites d'implantation des vergers. Une première étude de micro-injection a été menée en 2019 puis de nouveau testée en 2020. Il a été mis en évidence que le taux de survie de la fructification augmentait de 10% seulement avec l'utilisation du **Revive II**. La micro-injection effectuée en juin présentait de meilleurs résultats que celle effectuée en avril. Par ailleurs, le monitoring des dégâts sur fructification ainsi que de piégeage a pu mettre en évidence une apparition de la punaise d'Amérique, *Leptoglossus occidentalis,* dès mai/juin sous forme de larves mais aussi adultes. Le dispositif mis en place précédemment présentait quelques biais, c'est ainsi qu'un nouvel essai sera mené au sein d'un verger à graines. L'objectif étant donc de trouver une lutte chimique adaptable en situation de vergers à graines et permettant de diminuer la pression des populations de ravageurs, notamment la *Leptoglossus occidentalis.*

Principaux résultats obtenus

Ces suivis ont donc permis dans un premier temps de suivre un cycle de fructification entièrement protégé par le Revive II (Benzoate d'émamectine), cette fois en grande parcelle et ainsi vérifier les résultats déjà prometteurs obtenus lors de la première année. Les comptages de fructification ont donc été effectués afin de pouvoir mesurer l'efficacité de protection de ce produit et de son action sur les ravageurs biotiques piqueurs-suceurs. Le Revive présente, au regard de cette nouvelle année, des résultats très prometteurs avec un maintien de la fructification tout au long du cycle, conduisant à une augmentation du maintien du nombre de cônes récoltés (Témoins : ~49%, Injectés : ~88%). Les premiers résultats issus des comptages de graines par cône semblent également très intéressants et seront complétés par ceux de cette année (récoltes 2026, cônes actuellement en serre). Si l'efficacité du produit se confirme à la fois par une augmentation du maintien du nombre de cônes par arbre et du nombre de graines par cône, les rendements des vergers à graines pourraient alors être améliorés de manière significative. Par ailleurs, une dérogation est actuellement en cours de construction afin qu'elle soit effective en juin 2026 pour les gestionnaires de vergers à graines. A noter, que des travaux sur la rémanence et les scénarios d'injection (tout le verger, un arbre sur deux, etc) serait très intéressants à mener afin d'apporter des réponses aux gestionnaires et leur permettre d'adapter le traitement tout en garantissant une hausse des rendements.

Dans un second temps, un deuxième produit a été testé compte tenu de son efficacité intéressante sur les populations de piqueurs-suceurs. Nous avons donc effectué un test exploratoire avec le Neemazal (Azadirachtine) par micro-injection. Sur le comptage de fleurs 2024, Il n'existe aucune différence significative de fructification sur les arbres suivis avant injection. Il en est de même pour le comptage de cônes par arbre que ce soit sur la récolte de janvier 2025 mais également sur celle effectuée cette année en janvier 2026. Malgré notre adaptation de la période d'injection, la dynamique de production de cônes rester identique à ceux des arbres témoins. Par conséquent, ces observations tendent donc à montrer que, dans le cadre de cette expérimentation et aux conditions de gestion du site, le pourcentage de survie des témoins étant relativement correct, cela n'a pas permis d'apprécier pleinement les résultats avec le traitement au Neemazal.

France Bois Forêt

Siège social : CAP 120 – 120 Avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS - Tél : 01 44 68 18 53
h.derevel@franceboisforet.fr

Indicateurs de résultats

Indicateur 1 :

- ✓ **Revive II**

Le Revive présente ainsi, au regard de nos études, des résultats très prometteurs notamment par le maintien de la fructification tout au long du cycle, conduisant à une augmentation du nombre de cônes récoltés. Les premiers résultats issus des comptages de graines par cône semblent également très intéressants et seront complétés par ceux de cette année.

✓**Azadirachtine**

Aucune différence significative n'a été observée, que ce soit pour le nombre de fleurs par modalité ou pour le nombre de cônes par modalité comptabilisés lors de la récolte en janvier 2026.

Indicateur 2 :

- ✓ **Revive II**

L'efficacité du produit se confirme avec des résultats très prometteurs avec par un maintien de la fructification tout au long du cycle, conduisant à une augmentation du maintien du nombre de cônes récoltés (Témoins : ~49%, Injectés : ~88%). On observe également sur la récolte de janvier 2025, nombre de graines par cône plus important que sur les témoins.

✓**Azadirachtine**

Les résultats obtenus suggèrent que le traitement au Neemazal ne semble pas exercer d'effet significatif sur la fructification des arbres injectés dans les conditions de l'étude.

Valorisation

Communication externe dès que possible.